

VII

RAISONS DU CHOIX

4.7 RAISONS DU CHOIX DU SITE ET DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'élaboration d'un projet industriel comporte de nombreuses étapes de réflexion et d'adaptation, depuis l'étude de l'opportunité économique du projet, celles du lieu d'implantation, des procédés de production, des techniques appropriées de prévention de la pollution et des nuisances.

Plusieurs de ces étapes font l'objet d'études comparatives portant sur la faisabilité et les performances techniques, économiques et environnementales ; en matière d'environnement, l'exploitant doit adopter « les meilleures technologies disponibles à un coût économique acceptable ».

Le présent chapitre a pour objet de présenter les raisons qui ont guidé les choix opérés par l'exploitant, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, lorsque plusieurs éventualités pouvaient se présenter.

4.7.1 Utilisation des granulats – nécessité des carrières

4.7.1.1 Des matériaux pour construire

Les matériaux de carrière sont utilisés pour la construction de l'habitat et pour les travaux d'aménagement du territoire. Ce sont des constituants indispensables à la réalisation des ouvrages de travaux publics (viabilité routière), de génie civil et de bâtiment.

Les granulats sont utilisés en particulier pour :

- ballast des voies de chemin de fer,
- couche de fondation des routes (fondations, couche de roulement, couche de base, drainage, accotement,...),
- remblais,
- fabrication des « bétons » :
 - béton (immeubles, lycées, collèges, ponts, centrales électriques, digues portuaires, habitations, usines, château d'eau, barrages,...)
 - produits préfabriqués (tuyaux, blocs, poutrelles, pavés, planchers, cloisons, escaliers,...)
 - enrobés.

Certes, on peut construire avec d'autres matériaux tels que le bois, la pierre, le verre, la brique, le métal ou le plastique, mais tous ces matériaux ne peuvent répondre à l'ensemble des demandes et des contraintes technologiques. Ils viennent souvent compléter les structures béton qui assurent l'ossature et la tenue des édifices.

Les granulats constituent une matière première indispensable. En France en 2013, 365,9 millions de tonnes de granulats ont été produits et utilisés pour l'ensemble de la construction. Les besoins en granulats peuvent être évalués en moyenne à 5,7 tonnes de granulats par an soit près de 15,6 kg/jour. (source UNICEM – Statistiques annuelles granulats 2013)

On peut noter les ordres de grandeurs suivants :

- 1 m³ de béton = 2 tonnes,
- 1 logement = 100 à 300 tonnes,
- 1 hôpital /1 lycée = 20 000 à 40 000 tonnes,

- 1 km de voie ferrée = 10 000 tonnes,
- 1 km d'autoroute = 30 000 tonnes.

Les granulats sont la troisième matière première la plus utilisée après l'air et l'eau.

4.7.1.2 Consommation de matières premières indispensable

Les ressources en granulats (alluvionnaires ou massifs) sont quasiment illimitées, mais beaucoup d'entre elles restent inexploitable pour des raisons diverses : inaccessibles, intégrées à des zones urbaines, dans des sites classés ou protégés, exploitation trop coûteuse, qualité insuffisante, sensibilité environnementale...

Trouver et exploiter des carrières de granulats puis restituer ces sites à l'environnement apparaît comme une nécessité de notre société moderne qui exige à la fois qualité de vie et commodité des transports.

Chaque jour, il faut produire plus d'un million de tonnes de granulats sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande de l'économie du pays. Seuls environ 18 % des besoins actuels sont satisfaits par le recyclage de matériaux inertes (source UNICEM – Statistiques annuelles granulats 2013).

Pour ce faire, il faut :

- connaître les matériaux, leur origine géologique, leur répartition géographique,
- préserver l'accès aux réserves exploitables,
- utiliser au mieux les matériaux,
- comprendre les impératifs économiques,
- exploiter les carrières avec des techniques modernes et appropriées,
- se soucier de résoudre l'ensemble de ces problèmes dans un environnement de qualité.

4.7.2 Motivation du projet de renouvellement et d'extension

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Varilhes (lieux-dits : « Bigorre », « Filatié », « Graussos de Fiches », « Las Barrenes », « Las Plantos », « Mounis ») et Verniolle (lieux-dits : « Bessouil et Graussette »), comportant l'exploitation d'un gisement de graves sableuses, des installations de traitement de matériaux de carrière, d'une centrale à béton (déclarée indépendamment de ce dossier), se justifie notamment par la **pérennisation de l'activité sur le site** qui existe depuis les années 70.

Le projet se justifie notamment pour les raisons suivantes :

Raisons liées à l'activité de la « carrière »

- Il s'agit de **la carrière alluvionnaire la plus au sud du département dans la vallée de l'Ariège**. Les autres carrières alluvionnaires les plus proches sont situées à plus de 20 km au nord en direction de Toulouse dans le secteur de Saverdun et Montaut.
Cette carrière implantée en limite sud de l'agglomération appaméenne est située à l'écart des zones urbanisées d'envergure et à peu de distance des grands centres de consommation. Elle est la mieux placée pour alimenter en matériaux nobles les secteurs de Pamiers, Foix, Tarascon et Ax les Thermes. Elle dessert aussi les secteurs de Mirepoix, Lavelanet et le pays d'Olmes, le Mas d'Azil et le Séronais...
- Le maintien de la production sur le site permet de conserver un approvisionnement de proximité en matériaux pour les collectivités et les entreprises du BTP de ce secteur.
- Dans son orientation n° 2, le schéma départemental des carrières préconise la stabilisation de l'extraction des granulats alluvionnaires à son niveau actuel (moratoire sur les gravières). Ce principe a été repris dans le SCOT de la Vallée de l'Ariège en cours de validation.
La production prévue sur cette carrière sera maintenue dans les limites de la production annuelle actuellement autorisée fixée à 300 000 t en moyenne (max. 400 000 t/an). **Le projet est donc**

compatible avec les orientations du Schéma Départemental des Carrières de l'Ariège et du SCOT de la vallée de l'Ariège.

- La puissance du gisement exploitable sur cette carrière (hauteur) est nettement supérieure à celle que l'on peut trouver sur les autres carrières alluvionnaires actuellement exploitées en Ariège. Cette très forte puissance comprise entre 15 et 25 m permet ainsi d'extraire un très grand volume de tout-venant alluvionnaire tout en minimisant l'extension sollicitée de la carrière.
- Cette carrière existe depuis plusieurs dizaines d'années et elle est parfaitement intégrée dans son environnement. Les installations de traitement en place permettront de traiter les matières premières provenant de l'exploitation des secteurs extraits
- Cette carrière approvisionne également en granulats directement la centrale à béton BGO et l'usine de préfabrication qui sont implantées sur ou en limite même de la carrière.
Environ 20 % en moyenne de la production de la carrière est ainsi directement utilisée (sans transport) pour la production de béton prêt à l'emploi pour les chantiers locaux et d'éléments préfabriqués (parpaings, bordures, etc.).
- En raison de la proximité immédiate de l'établissement COLAS Travaux implantée sur la commune de Varilhes, environ 20 % de la production sont aussi directement utilisés en autoconsommation par le groupe COLAS.
- La pérennisation de l'activité implique aussi celle des emplois directs du site, mais aussi de nombreux emplois induits.
- Le site dispose d'infrastructures routières adaptées à la circulation des poids-lourds et garantissant la sécurité des usagers de la voirie publique, et est situé à proximité d'un grand axe routier (RN 20) qui permet d'accéder rapidement et dans de bonnes conditions à tous les chantiers de la région ;
- Le réaménagement de la carrière permettra de créer une zone d'activité et deux plans d'eau ayant une vocation de loisirs qui présenteront un intérêt économique tout en développant les aménagements en faveur de la biodiversité (notamment pour les oiseaux et les amphibiens associés aux plans d'eau).

L'extension du plan d'eau situé en partie Est de la RN20 permettra de porter celui-ci à près de 20 ha et de diversifier ainsi les aménagements et les biotopes ce qui permettra d'augmenter significativement son intérêt piscicole (création de zones de frayère, d'abris, de berge aménagée pour la pêche...) et pour la biodiversité en général (zone préservée de tout accès, zone humide, falaise...).

Un chemin de promenade sera également aménagé sur le pourtour. Ce chemin, en fonction des secteurs, passera plus ou moins loin des berges afin d'aménager des zones préservées et créer des postes d'observation en hauteur qui permettront d'embrasser du regard une partie du site et notamment de l'avifaune (aire de repos (halte migratoire), zone de nourrissage, zone de nidification...).

Raisons liées à l'activité « d'accueil et de recyclage des inertes »

- L'activité d'accueil et de recyclage de matériaux inertes sur cette carrière ***s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ariège.***
En effet, l'accueil des matériaux inertes dans des sites agréés tels que les carrières ou les ISDI (Installations de Stockage de Déblais Inertes) permet d'éviter le développement de décharges sauvages en Ariège dans lesquelles la qualité des matériaux inertes enfouis ne fait l'objet d'aucun contrôle.
- L'activité de BGO permet de **valoriser la totalité des matériaux « inertes » admis sur site** après contrôle de leur qualité.
 - Les matériaux recyclables (béton, briques...) sont stockés temporairement et traités par campagne avec une unité mobile de concassage / criblage qui permet de fabriquer une grave utilisable pour aménager des chemins, des plates-formes, etc.,
 - Les matériaux non recyclables (terres et pierres essentiellement) sont directement utilisés pour le réaménagement des secteurs extraits.
- Le SMECTOM du Plantaurel (dont le siège se situe en limite Ouest de la carrière) et les déchetteries adhérentes collectent des matériaux inertes et doivent envoyer ses matériaux vers des sites agréés en vue de les valoriser où les éliminer. Il en va de même pour les artisans ou les particuliers, des déblais produits sur les chantiers locaux ou pour l'usine de préfabrication des produits non commercialisables ayant un défaut de fabrication.
Dans un objectif de développement durable et de réduction des impacts des activités, tout en

développant les synergies locales, il est naturel que les matériaux inertes pré-triés soient admis, après contrôle, sur le site de BGO en vue de les valoriser.

- Compte tenu du faible gisement de terres de découvertes provenant de la carrière utilisables pour le réaménagement de la carrière, l'apport de matériaux inertes non recyclables et de bonne qualité permet de prévoir des aménagements :
 - beaucoup plus diversifiés et plus intéressants tant en faveur des activités de loisirs que des aménagements écologiques pour le développement de la biodiversité,
 - en adéquation avec les attentes des futurs gestionnaires.

4.7.3 Motivation du projet dans le contexte local

Le projet s'inscrit dans le cadre de la pérennisation de l'activité industrielle locale.

Le renouvellement et l'extension de cette carrière permettra à BGO de maintenir en activité un site destiné aux principales activités associées aux bâtiments et aux travaux publics, à savoir :

- la production de granulats,
- la production de béton prêt à l'emploi,
- le tri et le recyclage des matériaux inertes.

Elle participe à l'approvisionnement du marché local en granulats et l'alimentation en matières premières pour la centrale à béton du groupe et l'usine de préfabrication riveraine, tout en participant à l'aménagement d'espaces et, à terme, à la valorisation de l'environnement.

Le projet s'inscrit de plus sur des terrains occupés depuis plusieurs dizaines d'années par un site industriel, constitué d'une carrière et des activités associées listées ci-dessus, de zones imperméabilisées, de terrains recouverts de graviers compactés, de bâtiments et de pistes enrobées. Ce site industriel est lui-même inclus dans un secteur rural à vocation industrielle, et notamment : zone industrielle au sud-ouest de la zone I, parc technologique au nord de la zone II, déchetterie à l'ouest de la zone III, usine de préfabrication béton à proximité de la zone I.

Le projet se justifie par les raisons suivantes :

- La présence d'un gisement facilement exploitable, grâce à l'utilisation des infrastructures existantes proches et parfaitement connu grâce à l'exploitation en cours.
- La pérennisation de l'activité implique aussi celle des emplois directs du site, mais aussi de nombreux emplois induits.
- La situation administrative des terrains où l'exploitation des carrières sera autorisée. Le PLU de la commune de Varilhes, doit permettre prochainement l'extension de la carrière.
- L'implication de l'exploitant en matière de concertation, avec les collectivités, les riverains, ainsi que les propriétaires des terrains. Un suivi des paramètres environnementaux est d'ores et déjà mis en place. Il permet la surveillance des niveaux piézométriques, de l'évolution de la qualité des eaux, des retombées de poussières, de même que la propagation des émissions sonores. Les résultats de ces suivis sont régulièrement communiqués aux collectivités locales dans le cadre des réunions de la Commission Locale de Concertation et de Suivi que BGO a mis en place. Ces résultats serviront de base à l'amélioration des performances du site.
- La possibilité, dans le cadre du réaménagement du site, de créer une zone d'activité et trois plans d'eau qui possèdent une vocation de loisirs (pêche, promenade) et naturelle, représentant un intérêt économique et se prononçant en faveur de la biodiversité (notamment pour les oiseaux et les amphibiens associés aux plans d'eau).

4.7.4 Choix du site

4.7.4.1 Existence des infrastructures

Le gisement, contigu au site existant, se situe à proximité des installations permettant le traitement du tout-venant et son exploitation ne nécessite pas de modification des infrastructures. Les bandes transporteuses seront remises en service comme prévu lors de la reprise de l'extraction sur la zone II. Au final, seule une adaptation mineure des conditions d'exploitation est nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

4.7.4.2 Situation administrative des terrains

Les terrains de l'extension ne sont pas soumis à des prescriptions supplémentaires du Schéma Départemental des Carrières et le projet prend en compte les orientations du Schéma en particulier :

- le projet préserve les zones à enjeux environnementaux en maîtrisant les risques liés à son activité,
- Il promeut une utilisation économe des matériaux en particulier en associant l'activité de recyclage,
- le projet se tient à l'écart des éléments du patrimoine,
- la proximité du gisement et des installations permet de réduire le transport,
- le projet de réaménagement favorise la concertation et fait la synthèse des demandes effectuées lors des différentes commissions par les élus, les riverains, les propriétaires et les futurs usagers.

Le POS de Verniolle prévoit d'ores et déjà l'exploitation des carrières en classant cette zone spécifiquement dédiée à cette activité.

Le PLU de Varilhes est en cours de modification afin d'intégrer l'extension du site dans le projet d'exploitation communale.

4.7.4.3 Disponibilité des terrains

Les terrains sont maîtrisés par BGO par le biais d'un contrat de forage.

4.7.4.4 Voisinage et activités humaines

Les habitations les plus proches, au plus près à 150 m (3 à moins de 200 m), sont situées au nord du site, près de la zone III qui sera exploitée au tout début de l'autorisation liée au présent dossier. Ainsi que dans une moindre mesure, à 200 m au sud-ouest, du côté de l'extension sud de la zone II. De la même façon, une aire d'accueil des gens du voyage est située dans la zone proche des terrains autorisés de la zone III, de l'autre côté de la RD 12. Les autres habitations sont situées à plus de 200 m.

La zone d'activité Delta Sud regroupe des industries qui ne présentent pas d'incompatibilité avec le projet.

De plus, au nord de la zone II est implantée la Maison de l'Eau de l'Ariège. Le projet prévoit une cessation immédiate sur une partie du plan d'eau qui sera mise à disposition d'une association de pêcheurs en lien avec la Maison de l'eau pour la pratique de leurs activités.

4.7.4.5 Milieu naturel environnant

Le site se trouve à l'écart des zones protégées. Les relevés floristiques et faunistiques ont permis de conclure que la zone ne recelait pas d'espèce protégée ou sensible.

L'ensemble du secteur est aussi situé en dehors des zones potentiellement inondables.

4.7.5 Raisons du choix du projet et remise en état

Outre les impératifs technico-économiques, les critères d'environnement ont contribué à la définition du projet :

- Le mode d'exploitation de la carrière (extraction à la pelle et transport privilégié par convoyeurs à bandes...) a été retenu car il constitue un mode d'extraction qui permet, avec des mesures particulières d'exploitation, de réduire les nuisances que pourrait induire l'extraction tout en assurant un rendement satisfaisant. Ce mode d'extraction est adapté techniquement, garantit tout risque pouvant porter atteinte à la sécurité des citoyens et des employés, et respecte l'environnement. De plus, l'exploitation est menée de cette manière depuis plusieurs années.
- La progression de l'exploitation et l'organisation du site ont été définies à partir des caractéristiques du site, et avec la volonté de limiter les circulations et les manutentions, ainsi que d'optimiser le réaménagement.
- Les risques de pollution accidentelle des sols ou des eaux par des déversements accidentels sont très faibles, et feront l'objet de dispositifs de prévention, comme c'est déjà le cas actuellement. Le transport du tout-venant par convoyeur vers les installations de traitement est un des éléments essentiels pour la réduction de ces risques.
- La remise en état du site durant les 30 années durant lesquelles se poursuivra l'extraction permettra d'intégrer au plus vite le site dans son environnement, en libérant au fur et à mesure des espaces en fonction des différentes vocations des zones d'exploitation.
- La définition de l'état final, et en conséquence, des travaux de réaménagement, a été dirigée par la volonté d'introduire la notion d'augmentation de la biodiversité avec la mise en place de trois plans d'eau (utilisés pour la pêche, la balade et une vocation « naturelle » propice aux oiseaux et aux amphibiens), de pérenniser l'activité industrielle, et de favoriser les activités de loisirs et le tourisme.

4.7.6 Effets cumulés potentiels avec d'autres projets connus

Aucun projet connu n'est situé à proximité immédiate du site ici étudié. Les projets les plus proches, d'après les données issues du Système d'Information Documentaire sur l'Environnement (SIDE) de la DREAL Midi-Pyrénées, sont cités dans le tableau ci-dessous.

Projet	Avis de l'autorité environnementale	Commune concernée	Distance au projet en km, vol d'oiseau
Installation de travail mécanique des métaux et alliages prévue dans l'unité d'usinage de pièces aéronautiques		Varilhes	
Autorisation unique pluriannuelle des prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'unité « Ariège-Portet »	9 janvier 2015	Vallée de l'Ariège	0...
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, cycle 2016-2021	15 décembre 2014	-	-
Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège	15 juillet 2014	-	-
Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de	23 juin 2014	-	-

Midi-Pyrénées			
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VARILHES	14 mars 2014	VARILHES	-

Le SDAGE Adour-Garonne, le SRCE Midi-Pyrénées et le SCOT Vallée de l'Ariège concernent l'élaboration ou la mise à jour de plan dont la compatibilité avec le projet fait l'objet d'un chapitre spécifique.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Varilhes va permettre d'intégrer une partie des terrains concernés par l'étude en zone autorisant l'exploitation des carrières et est donc étroitement lié avec le projet de BGO.

Aucun des projets connus présentés ci-dessus n'a d'effets cumulés avec le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Varilhes.

